

Déchets médicaux

Louardi veut faire le ménage

● Le ministère de la Santé prépare une nouvelle feuille de route pour la gestion des déchets hospitaliers et pharmaceutiques. Les premières indiscretions de cette stratégie.

Le secteur de la gestion des Déchets médicaux et pharmaceutiques (DMP) peine à se structurer. Des pratiques non conformes à la réglementation persistent dans les établissements de soins publics comme privés : Incinération à l'air libre et enfouissement de déchets médicaux, broyeurs des hôpitaux mal utilisés, secteur de la sous-traitance peu développée et ne couvrant pas toutes les régions du Maroc, présence de certains opérateurs privés ne disposant pas des autorisations d'exercice, absence de traitement des déchets générés par les centres de santé de base, etc... Pour pallier à ces défaillances, le ministère de la Santé prépare une stratégie spécifique pour ce secteur.

La police de l'environnement s'en mêle

«Nous enchaînons les réunions avec le Secrétaire général du ministère pour ficeler notre propre stratégie», annonce Dr. Mohamed El Hassane Trabelssi, chef de la Division des hôpitaux au ministère de la Santé. Cette feuille de route confirme le choix de laexternalisation de cette activité, déjà à l'œuvre depuis 2010. «La gestion des déchets n'est pas notre cœur du métier. Le ministère concentre ses efforts sur l'offre de soins», rappelle Dr. Trabelssi. Le département dirigé par Lhaussaine Louardi prépare un bilan de cette période. «Le démarrage n'était parfait, mais depuis les dernières années des améliorations sont constatées dans le prestations des trois entreprises de sous-traitance». Pour superviser ces prestations, les nouvelles polices de l'environnement lancées à Marrakech et Casablanca sont chargées également de contrôler le traitement des DMP dans ces deux villes. Au menu de la future stratégie, le traitement des déchets radioactifs et chimiques produits par les structures de soins, des solutions pour traiter les DMP des 2670 centres



6.300 tonnes
de déchets médicaux
à haut risque sont produits
au Maroc

10 millions de DH
est le budget du ministère
de la Santé pour la gestion
des DMP

87 hôpitaux/142
ont externalisé la gestion
des DMP

36 hôpitaux
traitent les DMP par les broyeurs
internes

19 hôpitaux
éliminent leurs DMP de manière
inappropriée (décharges
publiques, incinération...)

SOURCE : MINISTÈRE DE LA SANTÉ

de santé de base et les maisons d'accouchement. Les CHU et les hôpitaux SEGMA disposent d'une ligne budgétaire pour contracter cette prestation. Pour le cas des centres de santé, la prestation sera facturée aux délégations régionales qui disposeront d'un budget spécifique. Ces centres trouveront-ils des prestataires disponibles même dans les régions? Deux scénarios ont été élaborés pour traiter les DMP de ces centres. Le premier prévoit de créer des lieux de collecte des déchets de plusieurs centres pour faciliter le travail des entreprises de sous-traitance et faire baisser ainsi le prix de la prestation. Le deuxième scénario prévoit une collecte à partir de tous les centres de santé. «La première hypothèse nous coûtera 5 millions de DH par centre et par an tandis que la deuxième option revient à 6,5 MDH. Pour l'instant les deux pistes sont à l'étude», affirme le chef de la Division des hôpitaux.

En quête de concurrence

Le secteur de la gestion des DMP n'attire pas les investisseurs. Seuls cinq entreprises sont actives sur tout le Maroc, dont trois seulement dispose d'une autorisation

du ministère. L'étroitesse du marché ne risque-t-elle pas de renchérir les prix de prestations ? «Nous achetons ces prestations selon un barème fixe. Le prix moyen est de 12 dh/kg», rassure Dr. Trabelssi.

Du côté des prestataires, on s'inquiète des retards de paiement. Aragon Fida est directeur à Athisa Maroc, une entreprise spécialisée dans la gestion de DMP. «Nos clients ne respectent pas leurs en-

Au menu de la stratégie, le traitement des déchets radioactifs et chimiques produits par les structures de soins.

gagements. Au lieu de recevoir nos paiements chaque trimestre comme le prévoit le contrat, nous recevons des paiements annuels. Pire, certains hôpitaux lancent des appels d'offres sans avoir même le budget disponible», avance ce professionnel du secteur. D'autres opérateurs exerçant sans autorisation regrettent que des barrières à l'entrée soient mises pour tout nouveau concurrent aux sociétés installés sur ce marché. «Le cahier de charge est draconien et la procédure administrative est longue et fastidieuse. Ces conditions compliquent l'accès pour des TPE», regrette Ayman Lamdachri, directeur logistique à la société MSEI Services, basé à Safi. Faute d'autorisation, cette entreprise réalise la collecte des déchets et délègue le traitement à une société autorisée. Ces opérateurs reprochent le montant de la caution financière exigée pour pouvoir décrocher l'agrément d'exercice. «Le ticket d'entrée est exorbitant», soutient un professionnel de ce secteur. Pour tirer des réponses à toutes ces questions, une enquête de terrain est en cours de réalisation par les ministères de la Santé et de l'Environnement en collaboration avec la GIZ (coopération allemande). L'objectif : dresser un portrait de ce secteur et les opportunités à saisir sur cette niche. Affaire à suivre...

PAR SALAHEDDINE LEMAIZI
s.lemazi@leseco.ma